

AIDE AUX COMMUNES

Le Conseil départemental accompagne au quotidien les communes de l'Oise pour atténuer les fractures territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et renforcer les solidarités.

Le Département est ainsi le **premier partenaire des communes et de leurs groupements** en intervenant dans les domaines suivants :

- l'aménagement des communes (voirie, abribus, assainissement, sécurité routière...),
- la protection de l'environnement et notamment le traitement des déchets,
- le développement économique (aménagement de zones d'activités et aide à l'implantation d'entreprise),
- le logement et la politique de la ville (programme locaux de l'Habitat, requalification des quartiers en difficulté...),
- la sauvegarde et la restauration du patrimoine.

➤ [Lire le "Guide des aides aux communes" ↗](#)

➤ [Lire plus de publications sur Calaméo ↗](#)

LES ACTEURS DE L'AIDE AUX COMMUNES

Afin de tenir ses engagements, le Conseil départemental met à disposition des communes oisiennes, **différentes structures à même de les aider dans leurs projets** :

- la **Centrale d'achat public de l'Oise** (CAP'OISE) qui mutualise les achats des communes pour en diminuer le coût,
- la **Société d'aménagement de l'Oise** (SAO), structure transversale qui mène à bien des projets à l'échelle du territoire départemental comme la réalisation du port fluvial de Longueil-Sainte-Marie,
- l'**Assistance départementale pour les territoires de l'Oise** (ADTO) qui a pour mission d'apporter assistance et expertise techniques aux communes pour la réalisation de leurs projets,
- l'**Etablissement public foncier local de l'Oise** (EPFLO) qui acquiert du foncier ou de l'immobilier dans le cadre de projets liés à l'habitat ou au développement économique.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Département est aussi investi dans un programme de **développement territorial**, contrat signé entre le Conseil départemental et les communautés de communes et d'agglomération qui leur permet d'**entreprendre des travaux** grâce aux subventions obtenues.

Les objectifs sont :

- **favoriser l'attractivité** et le **développement économique** du département. La réalisation de carrefours giratoires routiers ou de chantiers d'insertion en sont quelques illustrations,
- **protéger l'environnement** en mettant par exemple en œuvre des travaux d'assainissement,
- **promouvoir l'égalité des chances** en développant les services aux personnes et en rénovant les groupes scolaires,
- **améliorer la qualité et le cadre de vie** en installant de nouveaux équipements sportifs et en rénovant le patrimoine.

Téléchargements

- [Guide des aides aux communes - Edition 2020](#)
(pdf - 25 Mo)
- [Guide des aménagements de sécurité en agglomération](#)
(pdf - 3,5 Mo)

DES OUTILS AU SERVICE DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS



ASSISTANCE DÉPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE (ADTO)



CENTRALE D'ACHAT PUBLIQUE DE L'OISE (CAPOISE-HAUTS-DE-FRANCE)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE (EPFLO)



SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OISE (SAO)

<https://www.oise.fr/actions/aide-aux-communes>



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OISE (CAUE)